

Comité syndical du 28 juin 2022
à 20h00 à la salle plurivalente de Saint-Maurice-de-Rémens

Convocation du 22 juin 2022



Comité syndical du 28 juin 2022

Notes de synthèse

NOTES DE SYNTHÈSE

Comité syndical du mardi 28 juin 2022 à 20h00

à la salle plurivalente de Saint-Maurice-de-Rémens
580 rue de la Libération, 01500 SAINT-MAURICE-DE-RÉMENS

Convocation du 22 juin 2022

Ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu du 1 ^{er} mars 2022.....	1
2. Approbation du compte-rendu du 29 mars 2022.....	1
3. Compte-rendu du bureau et décisions prises par délégation.....	2
4. Stratégie horizon 2032.....	2
5. Dossier de candidature au programme d'études préalables du PAPI.....	3
6. Réalisation d'un contrat de prêt.....	6
7. Questions diverses.....	6
8. Annexes.....	6

1. Approbation du compte-rendu du 1^{er} mars 2022

M. le président propose d'approuver le compte rendu de la dernière séance du comité syndical, qui s'est tenue le 1^{er} mars 2022 à Bohas-Meyriat-Rignat.

2. Approbation du compte-rendu du 29 mars 2022

M. le président propose d'approuver le compte rendu de la dernière séance du comité syndical, qui s'est tenue le 29 mars 2022 à Priay.

3. Compte-rendu du bureau et décisions prises par délégation

M. le président et les vice-présidents exposent les compte rendus des travaux des commissions et du bureau.

Le calendrier des commissions a été le suivant :

- La commission « Suivi stratégie, prospective observatoire » : 20 mai 2022.
- La commission « Travaux » : 05 mai et 08 juin 2022.
- La commission « Finances » : 28 juin 2022.
- La commission « Communication » : 09 juin 2022.
- Le bureau s'est réuni les 04 avril, 02 mai et 07 juin 2022.

Depuis le 29 mars 2022, les décisions prises par délégation (devis supérieurs à 4 000 € HT) au **président** sont précisés ci-dessous.

Décisions prises par délégation depuis le	29/03/22		
Opération	Prestataire	Attribution € HT	Attribution € TTC
Études Amphibien 2022 SR3A	LPO	8 065,90 €	9 558,76 €
Odonates 2022 SR3A	Emmanuel AMOR	7 775,00 €	7 775,00 €
Cartographie des habitats naturels et des espèces patrimoniales / ZH SR3A 2022	ECOTOPE	17 050,00 €	20 460,00 €

4. Stratégie horizon 2032

La stratégie est présentée dans l'annexe 1 « Stratégie d'intervention – Horizon 2032 ».

Considérant l'approbation de la stratégie SR3A 2020-2026 en comité syndical du 15 décembre 2020,

Vu la stratégie présentée en annexe,

Vu l'avis favorable du bureau du 07 juin 2022,

Le président propose :

- d'adopter la stratégie d'intervention – horizon 2032 permettant au SR3A de mettre en œuvre son projet jusqu'à 2026, de définir les ressources nécessaires à l'exercice des compétences transférées par les communautés de communes et d'agglomération membres du SR3A,
- de préciser qu'une projection à 10 ans a été réalisée afin de permettre aux membres d'anticiper,
- de rappeler qu'une délibération précisera chaque année le montant de la contribution.

5. Dossier de candidature au programme d'études préalables du PAPI

Par délibération du 16 mars 2021, le Comité syndical a autorisé le président du SR3A à adresser au préfet coordonnateur de Bassin une lettre d'intention d'engagement dans la démarche d'élaboration d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) sur l'ensemble du territoire de compétence du syndicat.

Cette demande a acté le démarrage officiel de la rédaction du dossier de candidature du Programme d'Études Préalables (PEP) au PAPI par le SR3A.

Ce dossier de candidature sera déposé au cours de l'été 2022 par le SR3A auprès des services de l'État afin qu'il puisse être instruit dans les délais impartis.

Malgré des délais relativement contraints, le dossier de candidature a été rédigé dans le cadre d'une concertation étroite avec les services de l'État, l'Agence de l'Eau et les collectivités territoriales lors de différents comités techniques et comités de pilotage.

Le dossier de candidature du Programme d'Études Préalables pour le territoire du SR3A se décline en 3 parties :

→ la première partie est consacrée à :

- la description du périmètre d'études en détaillant notamment ses caractéristiques hydrographiques et historiques,
- un diagnostic des différents bassins versants (Lange-Oignin, Albarine, Ain Aval, Suran et Rhône) au regard des risques d'inondations identifiés,
- une description sommaire des enjeux exposés (zones urbaines),
- un état des lieux de la conscience du risque (information préventive des populations, alerte et gestion de crise...),
- l'identification et la priorisation des besoins en terme de connaissances complémentaires.

→ La deuxième partie expose la stratégie de gestion du risque inondation qui sera mise en œuvre dans le cadre du Programme d'Études Préalables basée sur trois critères principaux : les secteurs à forte vulnérabilité, la connaissance nécessaire à l'échelle SR3A, la culture partagée sur le risque d'inondation.

→ La troisième partie :

- présente de manière détaillée le programme d'actions décliné sur la période 2022-2025
- analyse sa compatibilité avec les objectifs et les dispositions fixés par les documents cadre de la directive inondation (PGRI) et de la directive cadre sur l'Eau (SDAGE, SAGE)
- détaille le planning de réalisation, le plan de financement et les moyens humains.

En synthèse, le PEP identifie 36 actions réparties entre les 7 axes du cahier des charges PAPI 3 de janvier 2021 (un tableau récapitulatif est présenté dans l'annexe 2 « Dossier de candidature au programme d'études préalables du PAPI ») :

- l'axe 1 décline des actions relatives à l'amélioration de la connaissance des aléas (5 actions) et de la conscience du risque (5 actions)
- l'axe 2 s'inscrit principalement dans une dynamique de coopération et de partage des informations avec les différents services concernés afin d'améliorer la surveillance et la prévision des crues (4 actions)
- l'axe 3 relatif à l'alerte et à la gestion de crise comprend des actions d'accompagnement des communes par le SR3A (2 actions)
- l'axe 4 relatif à l'intégration du risque inondation dans l'aménagement et l'urbanisme permettra notamment de produire un porter à connaissance des aléas inondation à l'échelle du SR3A à destination des acteurs de l'urbanisme (4 actions)
- l'axe 5 permettra de consolider le recensement des enjeux exposés au risque inondation et de réaliser des diagnostics de vulnérabilité sur une dizaine d'enjeux prioritaires (2 actions)
- les axes 6 et 7 comprennent 9 actions qui permettront de décliner des schémas intégrés de gestion du risque inondation par bassin versant et de travailler sur les autorisations réglementaires des ouvrages hydrauliques en projet (systèmes d'endiguement, bassins écrêteur ...)
- l'axe 0 comprend quant à lui, l'ingénierie de projet nécessaire pour animer et suivre la démarche du Programme d'Études Préalables (interne SR3A ou avec assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)) - (5 actions)

Le coût prévisionnel de ces 36 actions est estimé à **2 123 000 € HT** pour la période 2022 (octobre) – 2025 :

- Un soutien financier important est apporté par l'État au travers du BOP 181 qui gère désormais le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs dit « Fonds Barnier ». Il sera mobilisé sur l'ensemble des axes à hauteur de 50 %, hormis l'axe 3 (alerte et gestion de crise).
- L'agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse devrait également apporter son soutien financier à hauteur de 25 % sur l'axe 6 (schéma intégré par bassin versant/actions 6.1 à 6.3) dans la mesure où des propositions d'actions intégreront des solutions fondées sur la nature.
- Le reste à charge prévisionnel pour le SR3A devrait être de l'ordre de 941 500 € HT sur la durée de réalisation du PEP.

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu le code de l'Environnement et notamment l'article L211-7 relatif à la compétence Gestion des Milieux aquatiques et Préventions des Inondations (GEMAPI),

Vu les statuts du Syndicat de l'Ain Aval et Affluents (SR3A) et ses compétences gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations,

Considérant la volonté du SR3A de mettre en œuvre des actions visant à réduire les conséquences négatives des inondations sur son territoire,

Considérant l'intérêt de s'inscrire dans une démarche concertée et globale,

Considérant la possibilité de bénéficier de subventions au titre du FNPRM (Fonds Barnier) pour les études menées dans le cadre du Programme d'Études Préalables au PAPI,

Vu le dossier de candidature présenté,

Vu l'avis favorable du bureau du 07 juin 2022,

Le président propose :

- d'approuver le dossier de candidature au programme d'études préalables au PAPI,
- de solliciter l'agrément du dossier de candidature du PEP auprès des services de l'État en charge de l'instruction des PAPI,
- d'autoriser le président du SR3A à mener toute action liée à cette démarche et à solliciter les subventions correspondantes.

6. Réalisation d'un contrat de prêt

Vu le budget primitif 2022,

Vu la proposition d'un contrat de prêt Aqua Prêt d'un montant total de 600 000 € de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement des travaux GEMAPI 2022,

Vu l'avis favorable du bureau en date du 07 juin 2022,

Le président propose :

- de contracter auprès de la Caisse des Dépôts un Contrat de Prêt composé d'une Ligne de Prêt d'un montant total de **600 000 €** et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt : Taux Fixe

Montant : 600 000 euros

Durée de la phase de préfinancement : 12 mois

Durée d'amortissement : 20 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Taux d'intérêt annuel fixe : 1.76 %

Amortissement : échéances constantes

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

- de signer le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

7. Questions diverses

8. Annexes

1. Stratégie d'intervention – Horizon 2032
2. Dossier de candidature au programme d'études préalables du PAPI

STRATEGIE D'INTERVENTION

Horizon 2032



Le Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents (SR3A) a vu le jour le 1er janvier 2018. Les sept intercommunalités qui le composent lui ont transféré les compétences relatives à la gestion des milieux aquatiques, à la prévention des inondations ainsi qu'à la protection de la ressource en eau.

Les compétences induisent des responsabilités.

Après une période de mise en place (2018-2020), les élus du syndicat se sont dotés d'une stratégie d'intervention qui fixe le cadre des missions du SR3A ainsi qu'une feuille de route.

Je tiens à remercier l'ensemble des 37 délégués du SR3A qui se sont largement impliqués dans ce travail. C'est une satisfaction pour un président d'être accompagné et soutenu dans son action par des délégués aussi investis.

L'exercice de responsabilités nécessite des moyens.

Le SR3A puise sa capacité d'action dans les cotisations de ces 7 membres. Il la démultiplie en mobilisant des financements auprès de nombreux partenaires. À ce jour, quand le SR3A reçoit un euro de cotisation des intercommunalités, il réalise pour 2,40 € d'action sur le territoire.

**1 € de cotisation
= 2,4€
d'action sur le territoire**

En 2018, le SR3A a commencé sur un niveau de cotisation fixé par les intercommunalités à 6,40€/habitant, montant qui était en deçà des estimations.

Aujourd'hui, à la lumière de quatre années d'expérience, le SR3A a pu préciser ses besoins pour la mise en œuvre de sa stratégie d'intervention.

Le projet présenté ici se veut :

- ambitieux pour un exercice des compétences utile et performant,
- mesuré par une mise en œuvre organisée, planifiée et progressive,
- maîtrisé avec une évolution progressive, lissée et des moyens humains calibrés.

Au service du SR3A et de ses habitants,

**Le Président du SR3A,
Alain SICARD**

**6 bureaux
exécutifs
+ 8 commissions
stratégie
+ 3 commissions
finances
+ 3 commissions
travaux
+ 3 comités
syndicaux
+ 2 temps mixtes
(élus-agents)

= 1 stratégie**

UNE STRATEGIE ...

... 5 principes

La proximité

Le SR3A doit relever le défi de rester proche du terrain, des élus et de ses habitants.

Le SR3A a mis en place des animateurs territoriaux et 142 référents communaux* qui ont pour mission de faire le lien entre la structure et le territoire.

* désignés par les conseils municipaux

**Le SR3A,
c'est 1700 Km²
142 communes,
7 EPCI,
162 000 Habitants**

**Le SR3A,
c'est 37 délégués
4 commissions,
1 bureau exécutif,
4 vice-présidences
et 1 élu référent sur
chaque projet**

L'élu au centre

Le SR3A est doté de compétences très techniques. Les élus sont au coeur des projets et travaillent avec une équipe d'ingénieurs et techniciens compétents qui les conseille et met en œuvre leurs décisions. La gouvernance du SR3A implique de nombreux élus au sein des projets et des commissions. L'élu est au centre de l'action du SR3A.

Le dialogue et la concertation

Dans le contexte actuel, aucune action ne peut être une réussite sans l'acceptation locale. Le SR3A donne une place importante au dialogue et à la concertation dans ses projets. Partager, expliquer, se nourrir de la connaissance locale, sans pour autant compromettre les objectifs des projets, c'est la manière d'agir du SR3A.



**"Construire
ensemble est gage
de réussite"**
Jean Peysson



La communication

Le SR3A souhaite rendre compte de son action publique en toute transparence par souci d'assumer, de justifier ses projets et la bonne utilisation des fonds publics mobilisés. « Faire savoir » ce que le SR3A réalise mais aussi « faire comprendre » les actions et les enjeux de l'eau et des milieux est une évidence pour respecter les trois principes précédents.

**"Pour être compris,
il faut être visible"**
Jean Pierre Gagne

La seule échelle de travail, le SR3A

Le SR3A a rassemblé des structures qui travaillaient à l'échelle de sous bassins versants et a permis de couvrir des zones jusque-là orphelines de gestion. Aujourd'hui, le SR3A souhaite porter son action de manière équitable, à l'échelle de l'ensemble de son territoire, priorisant son action en fonction des enjeux.



**"Agir où il y a le
plus besoin d'agir"**
Noël Dupont

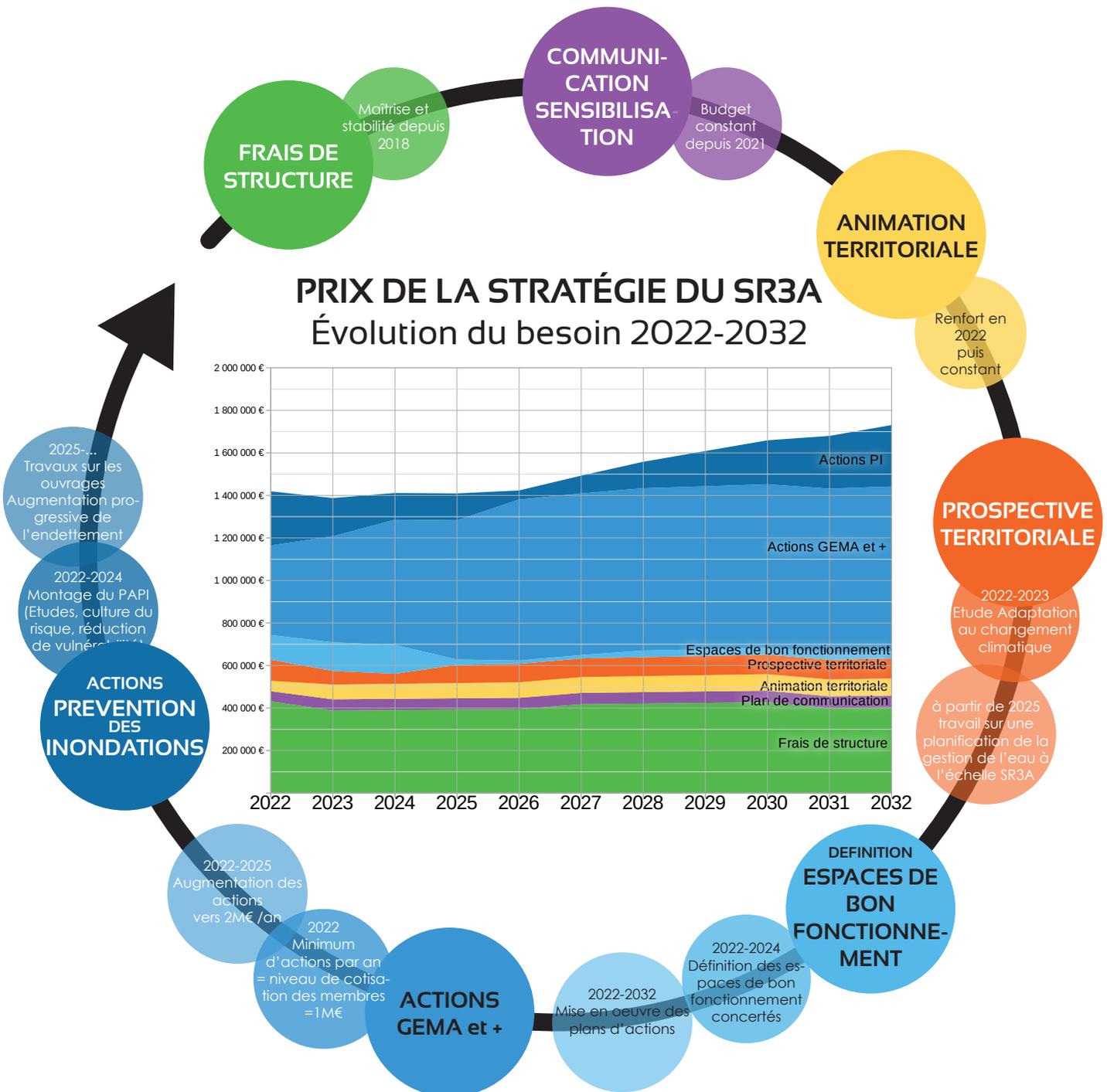
Les besoins liés à la stratégie

Pour mémoire, le besoin avait été estimé en 2017 à 7,40 €/habitant. Les EPCI avaient fixé un montant de 6,40€ « pour la première année ».

Le SR3A a pu maintenir un niveau de cotisation constant sur 4 années.

Le travail sur la stratégie du SR3A a permis de définir les moyens nécessaires à la mise en œuvre des compétences sur le territoire, avec une projection à dix ans.

Pour la mise en œuvre de cette stratégie, le SR3A a veillé à maîtriser son évolution avec notamment en terme de moyens humains (14 ETP en 2022, 15 ETP envisagés en 2032).



Les ressources nécessaires à la stratégie

La stratégie à mettre en œuvre entraîne une augmentation du besoin d'autofinancement induisant des évolutions de cotisations des membres. Trois phases sont envisagées (voir figure).

Moyenne nationale de la taxe en 2018 : **8,20€/hab**

2022-2026 - Un "rattrapage" progressif de 1.03 M€ à 1.43M€

Les élus du SR3A proposent un rattrapage du niveau de cotisation sur 4 années, avec un premier ajustement à 7,80€ dès 2023 (+1,40€) suivi d'une augmentation de +0,30€/an pour atteindre 8,70 € en 2026.

D'ici là, pour combler le décalage entre le besoin et le niveau de cotisation, le SR3A prévoit de mobiliser ses fonds propres (issus d'une baisse d'activité sur la période COVID).

"Augmentation à anticiper avec la montée en compétence GEMAPI"
(source AdCF 2018)

Au delà de 2026 - Un besoin croissant lié au patrimoine (digues, bassins)

La poursuite de l'augmentation des besoins est à prévoir en lien avec la mise à niveau du patrimoine d'ouvrages relevant de la prévention des inondations et de potentiels nouveaux aménagements hydrauliques. Durant cette période, c'est la constitution d'une dette qui permettra d'amortir les augmentations.

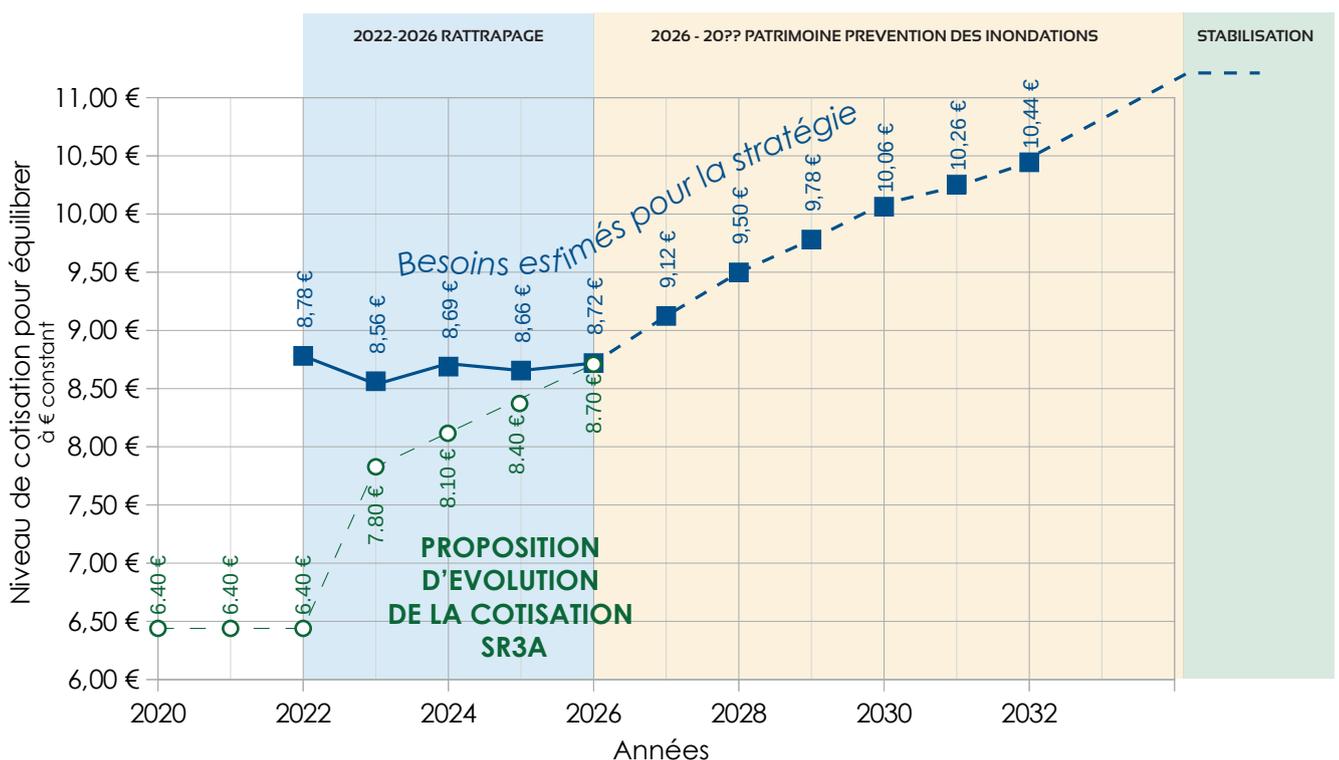
La stratégie de prévention des inondations du SR3A à définir d'ici 2025 permettra d'ajuster la suite des évolutions de cotisation dans le cadre du mandat suivant. À terme, une stabilisation du besoin de cotisation est envisagée.



Un projet à assumer

La stratégie du SR3A est portée par ses élus. Elle est assumée. Elle correspond à l'exercice des compétences confiées par les EPCI. Elle induit une augmentation de besoin qui n'est jamais facile à porter. Aussi, le SR3A encourage les EPCI qui ne l'ont pas encore fait à mettre en place la taxe GEMAPI et ainsi transférer au SR3A la charge d'assumer politiquement son montant et de défendre ses actions et son bilan.

"Conscient du contexte difficile, le SR3A propose une évolution de cotisation amortie et lissée"
Bernard PRIN





Programme d'actions PEP – Version 30 mai 2022

ID Actions	Titre	Objectif	Maitrise d'ouvrage	Acteurs associés	Montant total (en € HT)	Dont Part SR3A (en € HT)
0-1	Animation PAPI	Assurer l'animation et le suivi du programme d'études préalables au PAPI	SR3A	COTECH / COPIL	390 000 €	195 000 €
0-2	AMO externe	AMO pour l'élaboration et le suivi des marchés publics nécessaires à la réalisation des actions du PEP sous maîtrise d'ouvrage du SR3A. Appui à la concertation et mobilisation de compétences externes spécifiques	SR3A	COTECH / COPIL	200 000 €	100 000 €
0-3	Concertation territoriale	Mettre en place une démarche de concertation autour du PEP et de la préparation du PAPI	SR3A	COTECH/COPIL		- €
0-4	Stratégie PI "long terme"	Formaliser la stratégie de gestion du risque d'inondation "long terme" du SR3A	SR3A	COTECH/COPIL	20 000 €	10 000 €
0-5	Dossier PAPI	Elaboration du dossier de PAPI complet	SR3A	COTECH/COPIL	60 000 €	30 000 €
1-1	Etude historique des inondations	Réaliser une enquête auprès des communes du territoire pour capitaliser la connaissance des inondations historiques et compléter/prioriser le recensement des points noirs hydrauliques.	SR3A	Communes	15 000 €	7 500 €
1-2	Etude globale ruissellement	Réaliser un état des lieux du risque de ruissellement à l'échelle du périmètre SR3A Clarifier le contour des compétences et la répartition des missions entre les acteurs concernés	SR3A	Communes	70 000 €	35 000 €
1-3	Plateforme de partage des connaissances sur les aléas	Assembler les connaissances de référence sur les aléas d'inondation et les enjeux au sein d'un outil cartographique unique	SR3A	Communes	5 000 €	2 500 €
1-4	Etudes hydrauliques "cours d'eau"	Réaliser des études hydrauliques sur les cours d'eau : Longevent, Ecotet, Riez, Oselon et le Ruisseau du Moulin	SR3A	EPCI et communes riveraines	80 000 €	40 000 €
1-5	Etudes hydrauliques "points noirs"	Réaliser les études hydrauliques permettant de comprendre l'origine des points noirs identifiés sur le périmètre du PAPI	SR3A	EPCI et communes riveraines	150 000 €	75 000 €
1-6	Mise en œuvre des DICRIM	Consolider le recensement des DICRIM et réaliser/actualiser les DICRIM prioritaires	SR3A / Communes		15 000 €	7 500 €
1-7	Repères de crues	Etablir un plan de pose et installer des repères de crue	SR3A		20 000 €	10 000 €
1-8	Sensibilisation/concertation grand public	Communication auprès du grand public pour la sensibilisation au risque d'inondation et l'implication dans le projet de PAPI	SR3A	Communes	15 000 €	7 500 €
1-9	Perenniser l'association des citoyens à la stratégie de gestion du risque d'inondation	Pérenniser l'implication du groupe de citoyens impliqués à l'occasion de l'appel à projet "participation citoyenne" de l'AERMC	SR3A	Communes	10 000 €	5 000 €
1-10	Sensibilisation/formation des élus et services communaux	Sensibiliser/former les communes aux enjeux de la gestion du risque d'inondations	SR3A / Etat (DDT 01)		15 000 €	7 500 €

ID Actions	Titre	Objectif	Maitrise d'ouvrage	Acteurs associés	Montant total (en € HT)	Dont Part SR3A (en € HT)
2-1	Abonnements APIC / Vigicrues / Vigicrue Flash	Informers les communes et le grand public sur les dispositifs de surveillance et de prévision des crues disponibles	Etat (préfecture) / SR3A	SR3A / DREAL-SPC/DDT / Météo-France / EPCI / Communes / EDF/ CNR		- €
2-2	Outil local de surveillance et de prévision	Réaliser une étude stratégique relative à la mise en place d'un SDAL sur l'ensemble du bassin versant et installer les équipements prioritaires	SR3A		65 000 €	32 500 €
2-3	Partage du suivi de débit en temps réel	Améliorer la diffusion des informations et l'échange de données météorologiques et hydrologiques entre EDF, le SPC et le SR3A, en crue et hors crue.	Etat (DREAL SPC)/SR3A	DREAL-SPC / Météo-France / / EDF /CNR /SR3A		- €
2-4	Modalités de surveillance et des ouvrages hydrauliques	Formaliser les consignes de surveillance des ouvrages hydrauliques Clarifier la répartition des rôles entre les acteurs impliqués dans la surveillance des ouvrages. Etablir les conventions interacteurs éventuellement nécessaires	SR3A	Communes, usagers des ouvrages hydrauliques	15 000 €	7 500 €
3-1	Mise en œuvre des PCS	Consolider le recensement des PCS et finaliser le volet inondation des communes couvertes par un PPR	SR3A / Etat (SID-PC) / Communes		20 000 €	20 000 €
3-2	Retour d'expérience Post-Crise	Inciter les acteurs concernés à s'engager dans une démarche d'amélioration continue de leur organisation pour la gestion des épisodes de crue/inondation	SR3A	Etat (SID-PC) / Communes / Gestionnaires d'enjeux impactés		
4-1	Mise en œuvre des PPR	Poursuivre la démarche d'actualisation des PPR sur le périmètre du SR3A	Etat (DDT)	SR3A / Communes / les COMCOMs		- €
4-2	Analyse des documents d'urbanismes locaux	Approfondir l'analyse de l'intégration du risque dans l'aménagement du territoire et impliquer les services en charge de l'urbanisme	SR3A/EPCI	EPCI/ DDT01 / DDT39	8 000 €	4 000 €
4-3	Implication des acteurs de l'urbanisme	Diffusion de la connaissance existante sur les aléas d'inondation à l'échelle du SR3A, à destination des acteurs de l'urbanisme et préconisations	SR3A	Etat (DDT) / Communes / les COMCOMs	15 000 €	7 500 €
4-4	Accompagnement des services ADS	Accompagner les communes et les instructeurs du réseau ADS (Autorisation du Droit des Sols) pour l'instruction des permis de construire	Etat (DDT)	SR3A / Communes / les COMCOMs		- €
5-1	Diagnostic global de la vulnérabilité du territoire	Définir un programme d'action priorisé pour favoriser la mise en œuvre effective de mesures de réduction de la vulnérabilité à l'échelle des enjeux exposés	SR3A/EPCI	COMCOMs / Communes	170 000 €	85 000 €
5-2	Diagnostics individuels de vulnérabilité sur sites pilotes	Initier le dispositif de diagnostics à l'échelle de l'enjeu sur une dizaine de sites prioritaires à l'échelle du SR3A (établissements sensibles/stratégiques, enjeux particulièrement vulnérables, gestionnaires volontaires)	SR3A/EPCI	COMCOMs / Communes	40 000	20 000

ID Actions	Titre	Objectif	Maitrise d'ouvrage	Acteurs associés	Montant total (en € HT)	Dont Part SR3A (en € HT)
6-1	Schéma intégré de gestion du risque d'inondation sur le BV Lange-Oignin	Réaliser les études et investigations permettant de définir un scénario d'aménagement adapté au niveau de vulnérabilité du secteur, en tenant compte du fonctionnement des milieux aquatiques.	SR3A	COTECH / COFIL	200 000 €	50 000 €
6-2	Schéma intégré de gestion du risque d'inondation sur le BV du Buizin	Réaliser les études et investigations permettant de définir un scénario d'aménagement adapté au niveau de vulnérabilité du secteur, en tenant compte du fonctionnement des milieux aquatiques.	SR3A	COTECH / COFIL	120 000 €	30 000 €
6-3	Schéma intégré de gestion du risque d'inondation sur le BV de l'Albarine	Réaliser les études et investigations permettant de définir un scénario d'aménagement adapté au niveau de vulnérabilité du secteur, en tenant compte du fonctionnement des milieux aquatiques.	SR3A	Communes et EPCI du BV de l'albarine	200 000 €	50 000 €
6-4	Schéma intégré de gestion du risque d'inondation sur le BV du Suran	Capitaliser les informations issues des études existants et prévues dans le PAPI pour proposer une stratégie d'intervention inondation intégrant les enjeux milieux aquatiques	SR3A	Communes et EPCI du BV du Suran	15 000 €	7 500 €
6-5	Schéma intégré de gestion du risque d'inondation sur le secteur des gorges et de la Basse vallée de l'Ain	Capitaliser les informations issues des études existants et prévues dans le PAPI pour proposer une stratégie d'intervention inondation intégrant les enjeux milieux aquatiques	SR3A	Communes et EPCI des gorges et de la basse vallée de l'Ain	15 000 €	7 500 €
6-6	Schéma intégré de gestion du risque d'inondation sur le secteur du Rhône rive droite et de ses affluents	Capitaliser les informations issues des études existants et prévues dans le PAPI pour proposer une stratégie d'intervention inondation intégrant les enjeux milieux aquatiques	SR3A	Communes et EPCI du Rhône rive droite et de ses affluents	15 000 €	7 500 €
7-1	Classement des systèmes d'endiguement et AH	Finaliser les procédures de classement des systèmes d'endiguement et des aménagements hydrauliques	SR3A		- €	- €
7-2	Autorisation des éventuels projets de système d'endiguement	Etudes de dangers des aménagement proposés par les schémas intégrés d'aménagement hydraulique	SR3A		120 000 €	60 000 €
7-3	Maitrise foncière des ouvrages	Obtenir un niveau de maitrise foncière suffisant pour la gestion des ouvrages (conventionnement / acquisition)			40 000 €	20 000 €
				Total	2 123 000	941 500



Contact :

Céline THICOÏPÉ - Co-Directrice : celine.thicoipe@ain-aval.fr

04 74 37 42 80 – contact@ain-aval.fr